



SwissLife

Swiss Life Holding

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
Invitation et ordre du jour

Mardi 18 mai 2004, 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2003, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2003 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan 2003 de Swiss Life Holding, et qui s'élève à

Bénéfice au bilan 2003	29 346 454 CHF
de la façon suivante:	
Report à nouveau	29 346 454 CHF

Le conseil d'administration propose de renoncer au versement d'un dividende.

3. Décharge des membres du conseil d'administration et du directoire du groupe

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'aux membres du directoire du groupe.

4. Réélections au conseil d'administration (conformément aux chiffres 10.2 et 10.3 des statuts)

Le conseil d'administration propose de réélire MM. **Volker Bremkamp**, **Rudolf Kellenberger** et **Peter Quadri**, tous pour un mandat de trois ans.

Compte tenu de l'échelonnement de la durée des mandats prévu par les statuts, les administrateurs proposés à la réélection avaient été élus lors de la dernière assemblée générale pour un mandat d'un an. Leur réélection est donc proposée, conformément à la réglementation statutaire, pour une durée ordinaire de mandat de trois ans.

(Voir le résumé de leurs curriculum vitae en annexe)

5. Augmentation de capital

Ainsi qu'il a déjà été annoncé le 30 mars dernier, Swiss Life Holding envisage d'acheter Banca del Gottardo à la compagnie d'assurances Rentenanstalt/Swiss Life pour un montant d'environ 1 340 millions de francs suisses. Le transfert présente des avantages à la fois pour les actionnaires et les assurés et tient compte équitablement de leurs intérêts. Les actionnaires profitent de la performance future de Banca del Gottardo. Par ailleurs, la banque, en tant que filiale du holding, renforce la capacité du holding de générer des revenus durablement plus élevés. Aux assurés, le transfert offre une sécurité accrue, car Banca del Gottardo représente un patrimoine peu liquide dans le portefeuille lié à l'assurance, qui sera remplacé après le transfert par des placements largement diversifiés et facilement négociables. Globalement, le profil risque/revenu en sera amélioré pour les assurés et les actionnaires. Le rachat de la banque par Swiss Life Holding constitue une nouvelle étape de l'assainissement de la structure du groupe et de la mise en œuvre d'une gestion systématique des actifs et des passifs.

Swiss Life Holding prévoit de financer le transfert par des fonds propres à hauteur de 250 millions de francs suisses au maximum, par une augmentation de capital de 800 millions de francs

suisses et par l'émission d'un emprunt convertible d'un montant de 350 millions de francs suisses au maximum. Il est prévu d'organiser la levée des fonds nécessaires (par le biais de l'augmentation de capital et de l'emprunt convertible) immédiatement après l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004. Comme il est d'usage pour de telles transactions sur le marché des capitaux, les modifications de statuts proposées ci-après contiennent des montants maximums dans l'optique d'une planification prudente, afin de pouvoir adapter la levée de fonds aux conditions du marché.

5.1 Augmentation conditionnelle de capital

Le conseil d'administration propose d'augmenter le montant maximum ou le nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre du capital-actions conditionnel actuel de, respectivement, 100 000 000 de francs suisses ou 2 000 000 d'actions nominatives, conformément au chiffre 4.9 des statuts, et d'adapter la teneur du chiffre 4.9 des statuts comme suit:

«4.9 Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 203 260 950 francs suisses par l'émission de 4 065 219 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 50 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires est supprimé, mais leur droit de souscription préalable à l'emprunt est maintenu. Le conseil d'administration définit les conditions de conversion et d'option. L'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits d'option ou de conversion et le transfert ultérieur des actions nominatives sont soumis aux restrictions du chiffre 4.3 des statuts.»

*

Le capital-actions conditionnel aujourd'hui existant permet encore l'émission de 2 065 219 actions au total. Une partie de ces actions est réservée aux obligations remboursables en actions (Mandatory Convertible Securities, MCS) encore en circulation. Afin de pouvoir procéder à l'émission de l'emprunt convertible prévu, à hauteur de 350 millions de francs suisses au maximum et destiné à financer partiellement le transfert de Banca del Gottardo, il faut donc augmenter le montant maximal du capital-actions conditionnel défini au chiffre 4.9, ainsi que le nombre maximum d'actions à émettre. Les dispositions statutaires garantissent en outre que le capital-actions conditionnel peut également être employé pour les obligations remboursables en actions (MCS) déjà existantes. Pour le reste, le chiffre 4.9 des statuts demeure inchangé; les mêmes dispositions que jusqu'à présent s'appliquent à l'émission de droits d'option et de conversion. Demeure notamment garanti le fait que les droits de souscription préalable des actionnaires leur resteront acquis également à l'avenir.

5.2 Augmentation autorisée de capital

Le conseil d'administration propose de compléter les statuts comme suit:

Chiffre 4.11 Capital autorisé

«4.11 Le conseil d'administration est autorisé, jusqu'au 18 mai 2006 au plus tard, à augmenter le capital-actions de 417 500 000 de francs suisses au maximum par l'émission de 8 350 000 d'actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 50 francs suisses chacune.

Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives sont soumises aux restrictions de transfert précisées au chiffre 4.3 de ces statuts.

Le conseil d'administration fixe la date d'émission des nouvelles actions nominatives, leur prix d'émission, le mode de libération, les conditions d'exercice du droit de souscription préférentiel et le début du droit à dividende. Le conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions nominatives par le biais d'une prise ferme par une banque ou un consortium de banques, suivie d'une offre aux anciens actionnaires. Ainsi les droits de souscription préférentiels restent-ils garantis indirectement dans tous les cas. Le conseil d'administration peut placer, aux conditions du marché ou à d'autres allant dans l'intérêt de la société, les actions nominatives pour lesquelles des droits de souscription préférentiels ont été accordés mais n'ont pas été exercés.»

*

Le complément aux statuts proposé constitue une base pour l'augmentation de capital annoncée le 30 mars 2004, laquelle permettra de lever des fonds à hauteur de 800 millions de francs suisses destinés au financement partiel de l'acquisition de Banca del Gottardo. Les valeurs indiquées sont provisoires. Le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre sera défini lors de l'assemblée générale sur la base des conditions connues à ce moment-là pour l'augmentation de capital.

6. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes de groupe pour l'exercice 2004.

* * *

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le rapport de gestion 2003 - qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels - ainsi que les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe sont disponibles au siège social de la société à partir du 28 avril 2004. Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut demander que ces documents lui soient envoyés.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote recevront la présente invitation avec la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation d'ici le 11 mai 2004 au plus tard (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus de droit de vote. S'il a été procédé à une vente totale ou partielle des actions indiquées sur la carte d'admission délivrée, celle-ci doit être renvoyée à la société ou rectifiée au guichet des actionnaires avant l'assemblée générale au plus tard.

Les cartes d'admission commandées seront envoyées par courrier en temps voulu.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, exercer les droits de vote associés à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, à son conjoint ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding ou par un représentant indépendant (Me Andreas Zürcher, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 11 mai 2004 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten; les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 17 mai 2004 à 12 heures. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels sont assimilés à des représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit à l'attention du conseil de fondation concerné.

Trajet

Pour se rendre à l'assemblée, les actionnaires sont priés d'emprunter les transports en commun (CFF jusqu'à Zurich gare principale ou Zurich-Oerlikon, tram n° 11 jusqu'à l'arrêt «Messe Zürich/Hallenstadion»).

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale ordinaire, il convient de s'adresser à notre unité d'organisation Shareholder Services:

Téléphone: +41 43 284 61 10

Fax: +41 43 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 23 avril 2004

Swiss Life Holding

Pour le conseil d'administration,

le président: Bruno Gehrig

Résumé du curriculum vitae de Volker Bremkamp



Né en 1944, nationalité allemande
Membre du conseil d'administration

Formation

1965 Diplôme d'assurance

Activité professionnelle

1963 Entrée chez Albingia Versicherungs AG, Hambourg
(une entreprise qui fait partie de Guardian Royal Exchange, Londres)

1969 - 1971 Activités à Londres et Paris, dans diverses compagnies d'assurances
et chez des courtiers

1971 Retour chez Albingia Versicherungs AG, Hambourg

1978 - 1989 Membre du directoire de Albingia Versicherungs AG, Hambourg

1989 - 2000 Président du directoire de Albingia Lebensversicherungs AG
et de Albingia Versicherungs AG

1995 - 1999 Membre du directoire et Group Executive Director Continental Europe
chez Guardian Royal Exchange plc, Londres
(société reprise en 1999 par le groupe AXA)

1999 - 2000 Membre du directoire de AXA Colonia Konzern AG, Cologne
(société holding d'AXA Allemagne)

Depuis 2000 Gérant de BMB Bremkamp Management- und Beteiligungs-GmbH

Swiss Life Holding

27.05.2003 Election au conseil d'administration

Autres mandats

- Vereins- und Westbank AG, Hambourg (membre de Hypo Vereinsbank AG, Munich), conseil de surveillance
- AON International Insurance Broker, Hambourg, comité consultatif
- Dresdner Bank AG, membre du comité consultatif pour l'Allemagne du Nord
- Everpublic AG, Hambourg, président du conseil de surveillance
- WAVE Management AG, Hambourg, président adjoint du conseil de surveillance
- Clinique universitaire (UKE) de Hambourg, membre du comité de surveillance
- Hanse Merkur Krankenversicherung VVaG., Hambourg, comité consultatif
- Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft, membre du curatorium

Résumé du curriculum vitae de Rudolf Kellenberger



Né en 1945, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Formation

1970 Diplôme d'ingénieur civil de l'EPF de Zurich

Activité professionnelle

1970 - 1978 Ingénieur chef de projet (dont 3 années en Angleterre)
1978 Entrée chez Swiss Re
1990 - 1992 Responsable des assurances techniques
1993 - 1999 Membre du directoire, responsable Europe
Depuis 2000 Président adjoint du directoire de Swiss Re

Swiss Life Holding

27.05.2003 Election au conseil d'administration

Autres mandats

- Atradius (précédemment Gerling NCM Credit & Finance AG, Cologne), Cologne, président du conseil de surveillance
- Wüstenrot & Württembergische AG, Stuttgart, membre du conseil de surveillance
- Fortis, Bruxelles, membre de l'International Advisory Council
- Chambre de commerce britannico-suisse, membre du conseil
- Association Suisse d'Assurances, membre du bureau
- Association de promotion de l'Institut d'économie de l'assurance de l'Université de Saint-Gall, membre
- Pool suisse d'assurance contre les risques d'aviation, président
- Fondations de prévoyance en faveur du personnel du service interne et du service externe en Suisse de Rentenanstalt/Swiss Life, membre suppléant du conseil de fondation

Résumé du curriculum vitae de Peter Quadri



Né en 1945, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Formation

1969 Diplôme de gestion et économie sociale ainsi que d'Operations Research obtenu à l'université de Zurich (lic. oec. publ.)

Activité professionnelle

1970 IBM, ingénieur systèmes et spécialiste des logiciels et des systèmes d'exploitation
1975 - 1978 Détachement aux Etats-Unis
1978 - 1983 Account Manager PTT
1983 - 1985 Chef d'état-major du marketing
1985 Détachement au Danemark
1986 - 1990 Gérant, Berne
1990 - 1993 Responsable du secteur Industrie et universités
1993 - 1996 Directeur de Professional Services
1996 - 1998 Responsabilité générale de Global Services, nomination en qualité de membre de la direction générale
1997 - 1998 Responsable de Global Services Autriche, et de Professional Services Offerings Allemagne
Depuis 1998 IBM Suisse, président de la direction générale

Swiss Life Holding

27.05.2003 Election au conseil d'administration

Autres mandats

- IBM Suisse, Zurich, président du conseil d'administration
- Swiss-American Chamber of Commerce, membre du bureau
- SWICO, Schweizerischer Wirtschaftsverband der Informations-, Kommunikations- und Organisationstechnik, membre du comité technique
- economiesuisse, Zurich, membre du comité
- Zürcher Handelskammer, membre du bureau

Cette publication sert à donner aux actionnaires de Swiss Life Holding des informations sur l'augmentation de capital proposée et les résolutions qui s'y rapportent, lesquelles devront être prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004. Elle ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ni un prospectus d'émission au sens de l'article 652a CO, ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de SWX Swiss Exchange. Si Swiss Life Holding procède à une augmentation de capital, les décisions d'achat ou de souscription d'actions nouvelles ou d'autres valeurs mobilières devront se fonder uniquement sur le prospectus correspondant, lequel paraîtra vraisemblablement le 19 mai 2004. De plus, il est recommandé aux investisseurs de se faire conseiller par leur banque ou leur conseiller financier.

Cette publication contient des déclarations portant sur l'avenir. Certains risques sont inhérents à de telles projections ou prévisions et ne peuvent être prévus ni influencés par l'entreprise. Swiss Life Holding ne peut donc garantir l'exactitude de projections ou prévisions ni leurs conséquences sur la situation économique de l'entreprise ou sur l'évolution des actions de l'entreprise. La performance actuelle, le succès et l'évolution dans le temps de l'activité commerciale de Swiss Life Holding peut diverger considérablement de la performance, du succès et de l'évolution dans le temps décrites dans cette publication.

Les actionnaires de Swiss Life Holding de nationalité américaine peuvent, en vertu de la législation américaine sur les titres, se voir interdire de participer à toute émission d'actions mentionnée dans cette publication.

Ces documents ne doivent être diffusés aux Etats-Unis, ni directement ni indirectement.

Ces droits et documents ne représentent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières ne doivent être ni offertes, ni vendues aux Etats-Unis, à moins que ces valeurs soient enregistrées ou exemptées d'enregistrement. Les valeurs mobilières ne font pas l'objet d'une offre publique aux Etats-Unis.

Les prix et valeurs des titres ainsi que la performance qui en résulte sont soumis à des fluctuations. L'investisseur risque par conséquent de subir une moins-value sur le montant placé. De l'évolution historique de la valeur des titres ne peut être déduite l'évolution future de cette valeur. Les personnes souhaitant être conseillées doivent s'adresser à un conseiller indépendant.

Stabilisation / FSA



SwissLife

Swiss Life
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Postfach, 8022 Zürich
Telefon 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66